

Sainte-Thérèse, le 15 juillet 2015

**PAR COURRIEL :**

Objet : Demande d'accès à l'information concernant la sablière Placement  
Jean Miller à la Conception (rapport d'inspection)

---

Madame

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 30 juin dernier,  
concernant l'objet précité.

Vous trouverez en pièces jointes les documents visés par votre demande. Il  
s'agit de :

1. Rapport d'inspection du 29 avril 2015, 7 pages
2. Rapport d'inspection du 5 mai 2015, 6 pages
3. Rapport d'inspection du 9 juin 2015, 12 pages

Vous noterez que dans ces documents des renseignements ont été  
masqués en vertu des articles 23, 24, 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux  
documents des organismes publics et sur la protection des renseignements  
personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous  
pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission  
d'accès à l'information. Vous trouverez en pièces jointes une note  
explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des  
articles précités de la Loi.

Si vous désirez plus de renseignements, vous pouvez vous adresser à la soussignée, au numéro 450-433-2220, poste 225.

Nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Original signé par:

Elena Ciocoiu  
Répondante de la Loi sur  
l'accès aux documents

p.j. (28 pages)

# RAPPORT D'INSPECTION

Centre de contrôle environnemental du Québec

Direction régionale de Montréal, de Laval, de Lanaudière et des Laurentides  
Région : Laurentides

## 1 Identification

Date de l'inspection : 2015-04-29    Heure d'arrivée : 11 h 24    Heure de départ : 13 h 50  
Inspecteur : Jacinthe Alarie    Accompagné de :

N° intervention : 300961042    Type d'intervention : Inspection  
N° gestion documentaire : 7610-15-01-02027-03    N° du rapport d'inspection : 401249931  
N° demande : 200203733    Type de demande : Projet / programme  
But de l'inspection : Vérifier si les correctifs requis ont été apportés à la suite du jugement du 3 mai 2013.

Lieu inspecté  
Nom du lieu : Placements Jean Miller inc.  
Nom usuel du lieu : Location Jean Miller inc.  
N° du lieu : X2009940    Type de lieu : sablière  
Localisation du lieu inspecté :  
Sablière située dans la rue de la Montagne d'argent  
Sablière située sur le lot 4 419 589, cadastre du Québec, dans la municipalité de La Conception  
Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) : 46,121439155200;-74,670889158600

Intervenant du lieu			
Nom	Fonction	Adresse postale (si différente du lieu)	No intervenant SAGO
Placements Jean Miller inc.		169, Route 117, C. P. 4689 Mont-Tremblant (Québec) J8E 1A1	Y2051562

Conditions météo  
Généralement dégagé

Personnes rencontrées <input type="checkbox"/> SO		
Nom	Fonction	N° de téléphone (ou autre)
Jean Miller	exploitant	819-425-4156

Mode d'identification  
But expliqué :  oui     non     s. o.  
Mode d'identification :  verbale     preuve de statut  
But expliqué à/identification faite auprès de : monsieur Miller

Plainte  SO  
Plaignant rencontré :  oui     non

Photos numériques  
Nombre de photos prises sur le terrain : 37    Nombre de photos annexées au rapport : 9  
Toutes les photos annexées à ce rapport ont été prises par Jacinthe Alarie avec un appareil photo de type Canon, PowerShot A490. L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central.  
Les photos sont conservées sur le répertoire sécurisé suivant : M:\Rég-15\alaja02\7610-15-01-02027-03\2015-04-29.  
Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et aucune n'a été modifiée.

Grilles d'inspection annexées  SO

Autres pièces annexées au rapport  SO

	Numéro	Titre
<input type="checkbox"/> Croquis	1	Placement Jean Miller, La Conception, 2015-04-29
<input type="checkbox"/> Plan		
<input type="checkbox"/> Carte		
<input type="checkbox"/> Autre		

**2 Mise en contexte (facultatif)**

SO

Le plaignant nous a informé que l'exploitant adoucissait les pentes situées sur le lot 9A. Par le fait même, une vingtaine d'arbres sont maintenant déracinés. Alors, une inspection est nécessaire afin de vérifier si l'exploitant respecte le jugement délivré le 3 mai 2013.

**3 Description de l'inspection****Observations effectuées à partir de la rue Des Saules**

J'ai observé les activités de la sablière à partir de la rue des Des Saules. Il n'y a aucune pelle mécanique sur le sommet de la montagne. Un buteur et une pelle mécanique adoucissent les pentes situées sur le lot 9A.

**Discussion avec le plaignant**

Il m'informe que depuis ce matin, une vingtaine d'arbres sont tombés. Ensuite, selon ses observations, l'exploitant a enterré les arbres. Il m'a donné un CD-R incluant des vidéos ainsi que des photos. À la fin de la discussion, je lui explique qu'aujourd'hui une inspection sera effectuée dans la sablière. Je lui affirme que l'exploitant doit adoucir les pentes du lot 9A. Alors, je lui indique qu'il est normal d'observer de la machinerie sur le lot 9A.

**Observations effectuées sur le lot 9A**

- Il n'y a pas d'entreposage d'agrégats sur ce lot.
- Il n'y a pas de tamiseur, ni de concasseur.
- Présence d'un buteur et d'une pelle mécanique afin d'adoucir les pentes.
- L'opérateur de pelle mécanique extrait du sable sur le lot 9A dans le but de niveler les pentes.
- Je n'ai vu aucun arbre de déraciné.

**Observations effectuées sur le lot 10 A**

- Les piles qui étaient sur le lot 9A lors de la dernière inspection (25 novembre 2014) ont été déplacées sur la ligne séparatrice des parties des lots 9A et 10A.
- Au fond de la sablière, il y a une accumulation d'eau. Celle-ci semble de provenir des eaux de fonte.
- Le tamiseur fonctionne.
- Entreposage d'un concasseur rotatif. Celui-ci ne fonctionne pas.

**Discussion avec l'exploitant**

- Je me suis présentée et j'ai expliqué le but de l'inspection.
- Il m'indique qu'aucun employé de la ville n'est venu sur le site.
- Il me confirme que le concasseur a été installé ce matin.
- L'exploitant m'explique que les eaux accumulées au fond de la sablière proviennent des eaux de fonte.
- Il m'explique qu'il a dû éliminer certains arbres étant donné que les pentes sont trop proches. Selon lui, s'il n'enlève pas les arbres, ceux-ci vont tomber par le vent et cela pourrait causer des dommages à la nouvelle plantation.
- L'exploitant m'affirme que les troncs d'arbres ont été enterrés.
- L'exploitant m'indique qu'il n'effectue aucune extraction de sable. Selon lui, il fait seulement le nivellement des pentes, comme convenu dans le jugement.
- Il me demande pourquoi la pente de la surface exploitée doit être d'au plus 30°. Il m'indique que cette exigence n'est pas mentionnée dans le jugement. Je lui indique qu'il doit également respecter le Règlement sur les carrières et les sablières.
- Selon son échéancier, la plantation devrait être terminée d'ici le 15 mai. Il m'indique qu'à la fin des travaux, il pourrait me transmettre le rapport d'arpentage.

**Discussion avec la conseillère au contrôle**

- En quittant les lieux, je suis retournée dans la rue Des Saules. Au téléphone, j'ai expliqué ce que j'avais observé à la conseillère au contrôle. Je lui explique que nous n'avons pas la même définition de l'exploitant concernant le terme extraction. Donc, elle a vérifié la définition extraction: «Action de séparer une substance du composé dont elle fait partie»<sup>1</sup>. Elle m'explique que je dois voir monsieur Miller et je dois exiger d'arrêter extraire du sable sur le lot 9A.

**Discussion avec l'exploitant**

Après avoir discuté avec la conseillère au contrôle, j'ai demandé à l'exploitant de cesser l'extraction de sable. Il me répète qu'il ne fait pas d'extraction, mais seulement du nivellement des pentes comme prévu dans le jugement. Je lui indique qu'idéalement c'est extraire du sable sur le lot 10A et le déposer sur les pentes. Il m'a répondu que ce n'est pas demandé dans le jugement. Il m'indique que le ministère avait simplement à l'indiquer dans le jugement.

**4 Vérification complémentaire à l'inspection (si requis)**

SO

**Remarques**

Les limites cadastrales de l'Atlas géomatique sont erronées. Selon l'arpenteur du Ministère, les coordonnées de la ligne séparatrice des parties des lots 9A et 10A concernés sont :

1) 5109640.18 214374.64

2) 5109632.70 213835.14

En SCOPQ (Nad83), fuseau 8

En arrivant au bureau, j'ai transféré les coordonnées GPS dans l'Atlas Géomatique. Les amas d'agrégats sont entreposés sur une partie du lot 10 A.

**Information extraite d'un courriel (Dominique Allard, 2015-04-29)**

Après consultation auprès des procureurs de la DAJ et du PGQ, il est convenu que **le ministère accepte que M. Miller utilise les matériaux présents sur le lot 9A pour régaler les pentes de la sablière**. M. Miller doit ensuite rétablir la couverture végétale par l'ensemencement ou par la plantation d'arbres.

<sup>1</sup> Définition provenant du logiciel Antidote  
N° du rapport d'inspection : 401249931

**5 Conclusion**

Lors de l'inspection, j'ai constaté que l'exploitant effectue les travaux afin de se conformer au jugement.

**Évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés**
 SO
**6 Recommandations**

Je recommande d'informer la Direction des affaires juridiques et de fermer cette intervention.

Rédigé par : Jacinthe Alarie

Signature :

Date de signature : 2015-05-14

**7 Vérification du rapport d'inspection**

Approuvé par : Éric Gauthier

Fonction : Chef d'équipe  
Secteurs municipal et industriel

Signature :

Date : 2015/05/20

Commentaires :

Je suis en accord avec les recommandations formulées :

- Transmettre un avis de non-conformité
- Préparer la synthèse des éléments soumis en vue d'imposer une SAP afin de soumettre le dossier au directeur régional
- Effectuer le suivi de manquement et s'assurer du retour à la conformité
- Fermer le dossier

INFORMER LA DAJ. EG 2015/05/20



**Sablière Placement Jean Miller, La Conception**  
2015-04-29



IMG\_0660.jpg

Photo 1. Vue d'ensemble de la sablière. La tamiseur fonctionne.



IMG\_0695.jpg

Photo 2. Vue rapprochée du tamiseur.



IMG\_0680.jpg

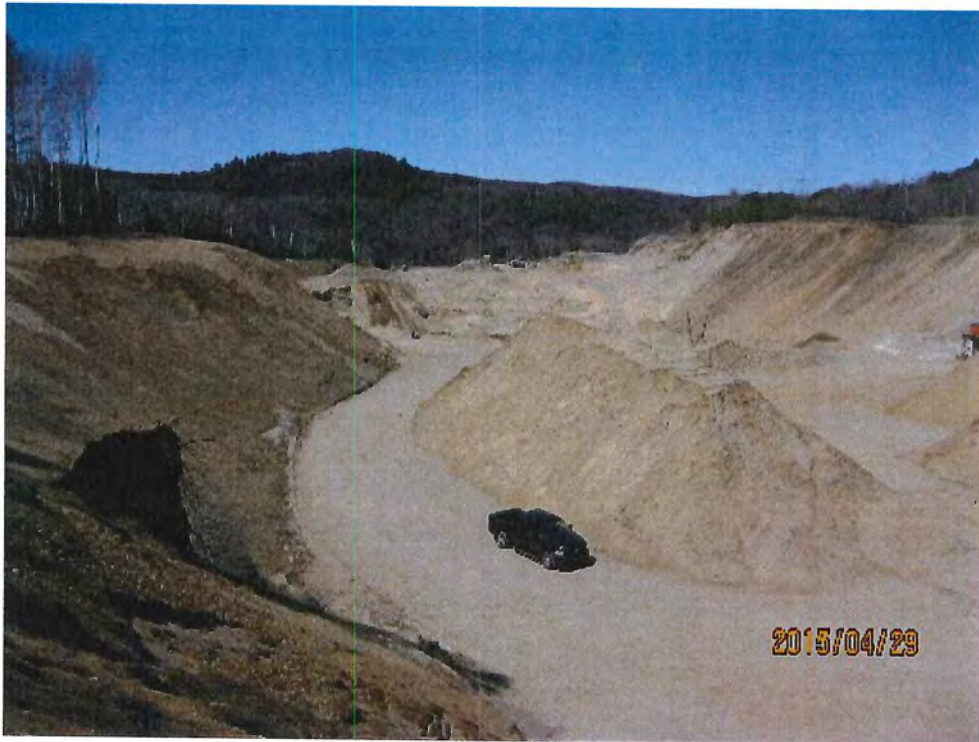
Photo 3. Vue d'ensemble de la sablière située sur le lot 10A.





IMG\_0676.jpg

Photo 4. Vue rapprochée du concasseur



IMG\_0658.jpg

Photo 5. Vue de la pile #1 située sur la ligne du lot 10A.



IMG\_0678.jpg

Photo 6. Vue de la pile #2 situé sur le lot 10A.





IMG\_0665.jpg

Photo 7. Adoucissement des pentes situées sur le lot 9A.



IMG\_0686.jpg

Photo 8. Adoucissement des pentes situées sur le lot 9A.

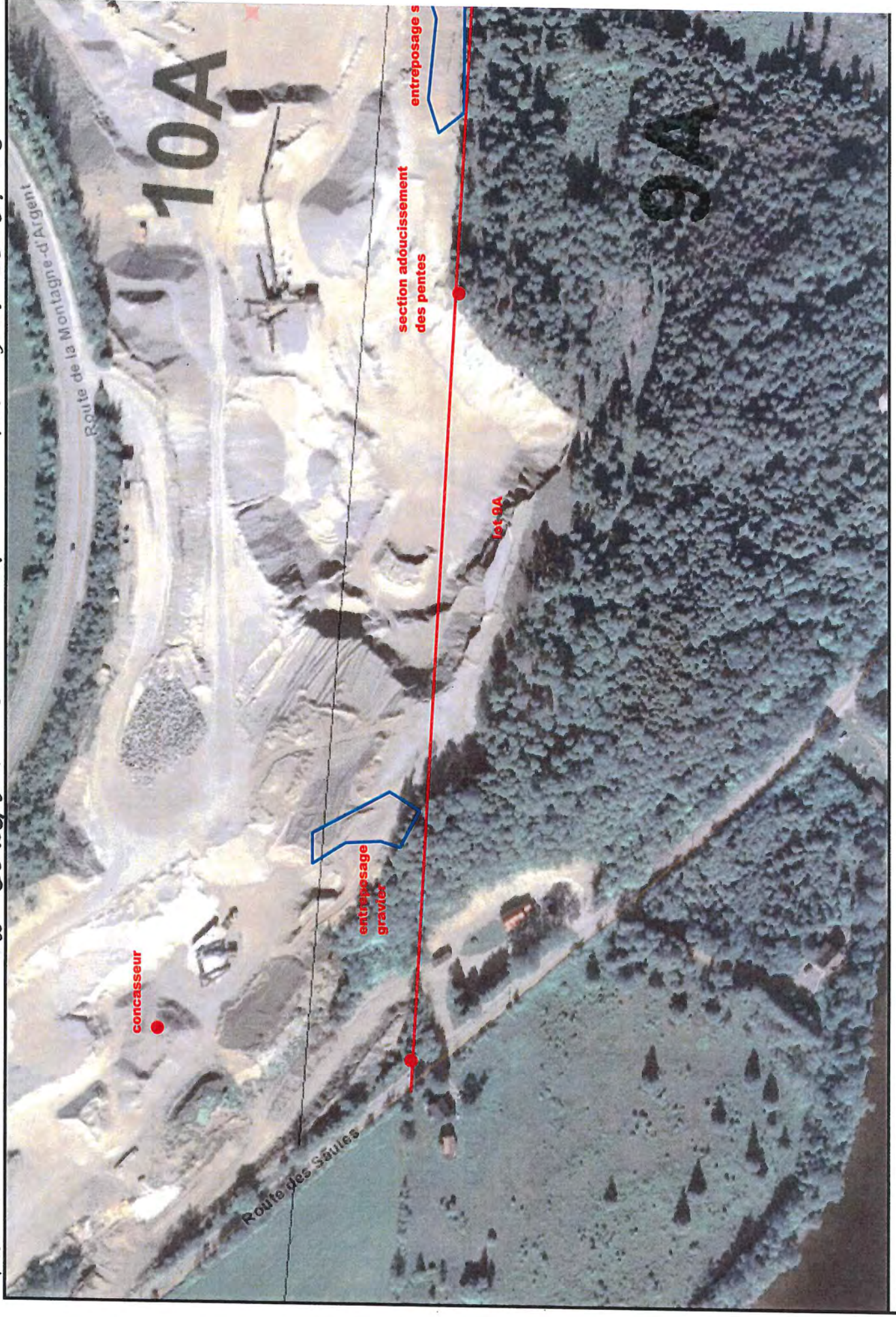


IMG\_0687.jpg

Photo 9. Adoucissement des pentes situées sur le lot 9A.



Placement Jean Miller La Conception 2015-04-29 7610-15-01 -02027-03





**RAPPORT D'INSPECTION**  
Centre de contrôle environnemental du Québec

Direction régionale de Montréal, de Laval, de Lanaudière et des Laurentides  
Région : Laurentides

**1 Identification**

Date de l'inspection : 2015-05-05    Heure d'arrivée : 10 h 28    Heure de départ : 10 h 57  
Inspecteur : Jacinthe Alarie    Accompagné de :

N° intervention : 300959851    Type d'intervention : Inspection  
N° gestion documentaire : 7610-15-01-02027-03    N° du rapport d'inspection : 401249155  
N° demande : 200427347    Type de demande : Plainte à caractère environnemental  
But de l'inspection: Vérifier le bien-fondé de la plainte du 5 mai 2015 concernant le concassage de béton dans la sablière.

Lieu inspecté  
Nom du lieu : Placements Jean Miller inc.  
Nom usuel du lieu : Location Jean Miller inc.  
N° du lieu : X2009940    Type de lieu : sablière  
Localisation du lieu inspecté :  
Sablière située sur la rue de la Montagne d'Argent  
4 419 589, cadastre du Québec  
Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) : 46,121439155200;-74,670889158600

Intervenant du lieu			
Nom	Fonction	Adresse postale (si différente du lieu)	No intervenant SAGO
Placements Jean Miller inc.		169, Route 117, C. P. 4689 Mont-Tremblant (Québec) J8E 1A1	Y2051562

Conditions météo  
Généralement dégagé

Personnes rencontrées <input type="checkbox"/> SO		
Nom	Fonction	N° de téléphone (ou autre)
Jean Miller	exploitant	819-425-4156
art. 53-54	Responsable du plan concassage	

Mode d'identification  
But expliqué :  oui     non     s. o.  
Mode d'identification :  verbale     preuve de statut  
But expliqué à l'identification faite auprès de : monsieur art. 53-54

Plainte  SO  
Plaignant rencontré :  oui     non

Photos numériques  
Nombre de photos prises sur le terrain : 18    Nombre de photos annexées au rapport : 8  
Toutes les photos annexées à ce rapport ont été prises par Jacinthe Alarie avec un appareil photo de type Canon, PowerShot A490. L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central.  
Les photos sont conservées sur le répertoire sécurisé suivant : M:\Rég-15\alaja02\7610-15-01-02027-03\2015-05-05  
Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et aucune n'a été modifiée.

Grilles d'inspection annexées  SO

Autres pièces annexées au rapport  SO

	Numéro	Titre
<input checked="" type="checkbox"/> Croquis	1	Sablière Placement Jean Miller
<input type="checkbox"/> Plan		
<input type="checkbox"/> Carte		
<input type="checkbox"/> Autre		



**2 Mise en contexte (facultatif)**

SO

Le 4 mai 2015, le ministère a reçu une plainte concernant le concassage de béton, et ce, sans l'obtention d'un certificat d'autorisation. Selon le plaignant, les matériaux proviendraient de la démolition de la SAQ située à Saint-Faustin-Lac-Carré.

**3 Description de l'inspection****Observations effectuées sur le lot 10**

- Il n'y a aucun entreposage de morceaux de béton.
- Un camion est venu se faire charger des agrégats. Ce camion a déchargé le contenu à la proximité du concasseur.
- Le concasseur ne fonctionne pas. Il y a une compagnie pour réparer celui-ci. La compagnie est ,
- Lors de l'inspection, il n'y a aucun concassage.

**Observations effectuées sur le lot 9A**

- Certains employés adoucissent présentement les pentes.

**Discussion avec le responsable du plan**

- Il m'indique que le concassage a commencé hier matin, soit le 4 mai.
- Il me confirme qu'il n'y a aucun matériel provenant de l'extérieur de la sablière.

**Discussion avec l'exploitant**

J'ai demandé à l'exploitant qui est le responsable de la démolition du bâtiment de la SAQ situé à Saint-Faustin-Lac-Carré. Il m'indique que c'est son fils. Il me conseille fortement de téléphoner à son fils.

**4 Vérification complémentaire à l'inspection (si requis)**

SO

**Discussion avec le fils de l'exploitant**

- Je me suis présentée et j'ai expliqué le but de l'appel qui est de vérifier la gestion des matières résiduelles provenant de la démolition de la SAQ.
- Il m'indique qu'il y a plusieurs conteneurs sur les lieux.
- Il m'explique qu'il y a des matériaux contaminés par l'amiante. Alors, ces matériaux sont disposés au centre d'enfouissement situé à Lachute.
- Le béton non contaminé est transporté chez **art. 23-24** à Saint-Faustin-Lac-Carré.
- Il m'affirme que certains camions contenant uniquement du sable ont déchargé leur contenu dans la sablière appartenant à Placement Jean Miller à La Conception.

**5 Conclusion**

Lors de cette inspection, je n'ai constaté aucun manquement à la Loi sur la qualité de l'environnement et ses règlements afférents.

**Évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés**

SO

**6 Recommandations**

Je recommande de fermer cette intervention.

Rédigé par : Jacinthe Alarie

Signature :

Date de signature : 2015-05-12

**7 Vérification du rapport d'inspection**

Approuvé par : Éric Gauthier

Fonction : Chef d'équipe  
Secteurs municipal et industriel

Signature :

Date : 2015/05/21

**Commentaires :**

Je suis en accord avec les recommandations formulées :

- Transmettre un avis de non-conformité
- Préparer la synthèse des éléments soumis en vue d'imposer une SAP afin de soumettre le dossier au directeur régional
- Effectuer le suivi de manquement et s'assurer du retour à la conformité
- Fermer cette intervention





IMG\_0713.jpg

Photo 1. Vue d'ensemble de la sablière.



IMG\_0709.jpg

Photo 2. Vue de la zone où il y a eu plusieurs chargements d'agrégats.



IMG\_0697.jpg

Photo 3. Déchargement d'agrégats provenant de la sablière dans le but de faire du concassage.





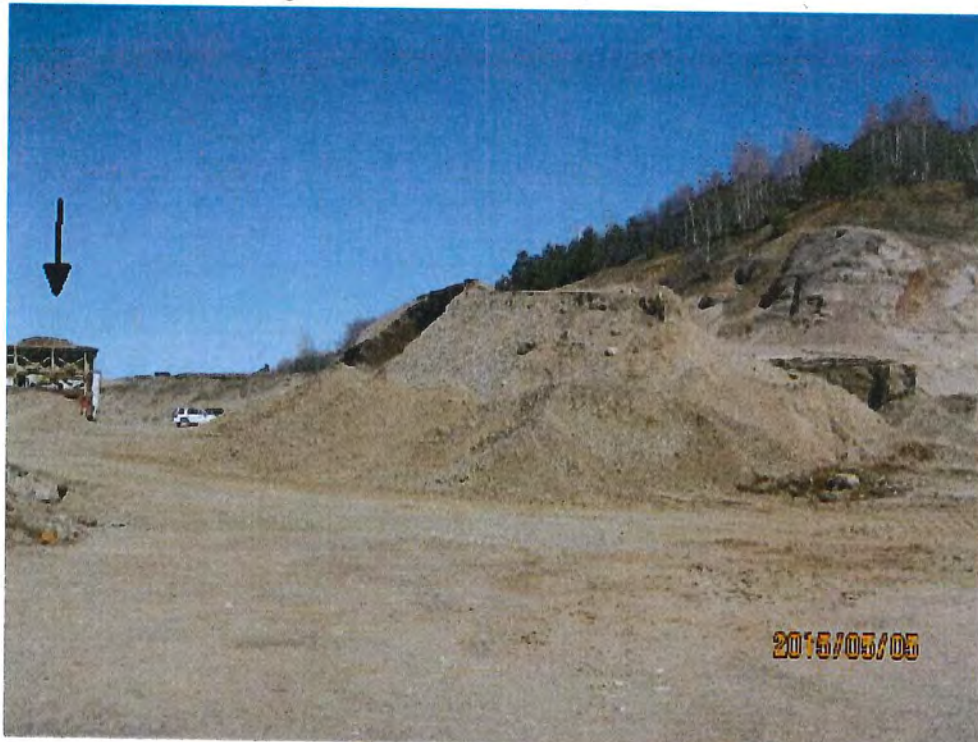
IMG\_0698.jpg

Photo 4. Vue de l'amas qui a été déchargé.



IMG\_0705.jpg

Photo 5. Agrégats entreposés dans la zone de déchargement.



IMG\_0704.jpg

Photo 6. Vue du concasseur.





IMG\_0702.jpg

Photo 7. Adoucissement des pentes situées sur le lot 9A.

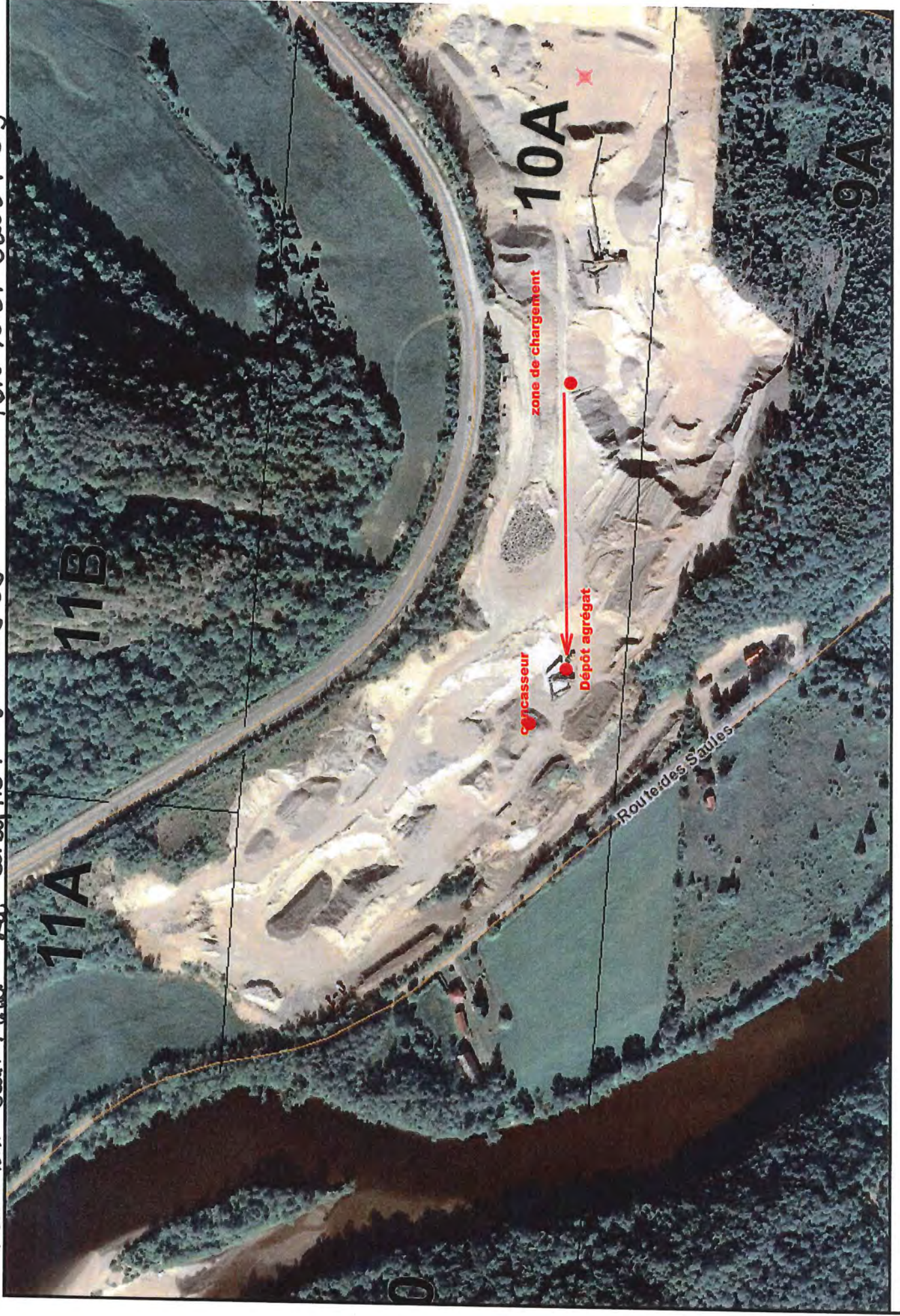


IMG\_0699.jpg

Photo 8. Adoucissement des pentes situées sur le lot 9A.



Placement Jean Miller La Conception 2015-05-05 7610-15-01-02027-03





**RAPPORT D'INSPECTION**  
Centre de contrôle environnemental du Québec

Direction régionale de Montréal, de Laval, de Lanaudière et des Laurentides  
Région : Laurentides

**1 Identification**

Date de l'inspection : 2015-06-09    Heure d'arrivée : 10 h 59    Heure de départ : 11 h 56  
Inspecteur : Jacinthe Alarie    Accompagné de :

N° intervention : 300968849    Type d'intervention : Inspection  
N° gestion documentaire : 7610-15-01-02027-03    N° du rapport d'inspection : 401260974  
N° demande : 200203733    Type de demande : Projet / programme  
But de l'inspection : Vérifier le respect du jugement du 3 mai 2013 concernant le rétablissement de la couverture végétale par l'ensemencement d'une culture fourragère ou par la plantation d'arbres

Lieu inspecté  
Nom du lieu : Placements Jean Miller inc.  
Nom usuel du lieu : Location Jean Miller inc.  
N° du lieu : X2009940    Type de lieu : sablière  
Localisation du lieu inspecté :  
Sablière située sur la rue de la Montagne d'Argent  
4 419 589, cadastre du Québec (Partie 9A et 10 A du rang est de la rivière Rouge, du cadastre du Canton de Clyde, circonscription foncière de Labelle)  
Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) : 46,121439155200;-74,670889158600

Intervenant du lieu			
Nom	Fonction	Adresse postale (si différente du lieu)	No intervenant SAGO
Placements Jean Miller inc.	propriétaire	169, Route 117, C. P. 4689 Mont-Tremblant (Québec) J8E 1A1	Y2051562

Conditions météo  
Nuageux

Personnes rencontrées <input type="checkbox"/> SO		
Nom	Fonction	N° de téléphone (ou autre)
Monsieur art. 53-54	Opérateur chargeur sur roue	

Mode d'identification  
But expliqué :  oui     non     s. o.  
Mode d'identification :  verbale     preuve de statut  
But expliqué à l'identification faite auprès de : monsieur art. 53-54

Plainte  SO

Photos numériques  
Nombre de photos prises sur le terrain : 45    Nombre de photos annexées au rapport : 9  
Toutes les photos annexées à ce rapport ont été prises par Jacinthe Alarie avec un appareil photo de type Canon, PowerShot A490. L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central.  
Les photos sont conservées sur le répertoire sécurisé suivant : M:\Rég-15\alaja02\7610-15-01-02027-03\2015-06-09.  
Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et aucune n'a été modifiée.

Grilles d'inspection annexées  SO



**Autres pièces annexées au rapport**  SO

	Numéro	Titre
<input checked="" type="checkbox"/> Croquis	1	Placement Jean Miller, inspection du 9 juin 2015
<input type="checkbox"/> Plan		
<input type="checkbox"/> Carte		
<input type="checkbox"/> Autre		

**Échantillons**  SO

**2 Mise en contexte (facultatif)**  SO

Le 3 mai 2013, le tribunal prononce une injonction permanente comme suit (voir annexe G) :

- Cesser immédiatement et pour l'avenir l'exploitation d'une sablière, d'une gravière, située sur cette partie du lot 9A, du rang est Rivière Rouge, du cadastre du Canton de Clyde, circonscription foncière de Labelle.
- Cesser d'exercer des activités extractives sur cette partie du lot 9A ci-après décrite
- Cesser immédiatement et pour l'avenir de ne point reprendre ou faire reprendre toute utilisation à des fins autres que l'agriculture, et plus particulièrement cesser tout prélèvement de terre, de sable, de gravier ou autres matériaux terreux.
- Remettre cette partie du lot 9 A dans son état antérieur, soit en agriculture, en effectuant, entre autres, les travaux suivants :
  - Régaler les matériaux encore disponibles sur place de manière à rétablir la pente progressive à partir du terrain demeuré naturel;
  - Remettre en place le sol arable d'origine, ou l'équivalent, afin de favoriser la reprise d'une couverture végétale sur les lieux.
  - Rétablir la couverture végétale par l'ensemencement d'une culture fourragère ou la plantation d'arbres.

**3 Description de l'inspection**

Lors de l'inspection, j'ai rencontré l'opérateur du chargeur sur roue. Je me suis présentée et j'ai expliqué le but de mon inspection. Je lui demande s'il peut téléphoner au propriétaire afin de l'informer de mon inspection. Le propriétaire a indiqué qu'il irait à la sablière pour me rencontrer. Finalement, je n'ai pas rencontré le propriétaire.

**Observations effectuées sur une partie du lot 9A**

- Je n'ai constaté aucun prélèvement de terre, de sable, de gravier ou autres matériaux terreux sur cette partie du lot.
- Sur ce lot, il n'y a pas d'entreposage d'agrégats. Les amas d'agrégats ont été déplacés sur une partie du lot 10 A.
- Les pentes ont été adoucies.
- Une couverture végétale est observable. Il y a eu une plantation d'arbres. Par contre, à certains endroits il n'y a pas d'arbres étant donné que l'exploitant a fait un chemin sur le lot 9A.

**Observations effectuées sur une partie du lot 10 A.**

- L'opérateur du chargeur sur roue a chargé plusieurs camions de sable.
- Le tamiseur et le concasseur ne fonctionnaient pas au moment de l'inspection.
- Je n'ai observé aucun résidu de béton d'asphalte ni de matières résiduelles.
- Plusieurs amas d'agrégats sont entreposés sur ce lot.

**4 Vérification complémentaire à l'inspection (si requis)**  SO

Le propriétaire du terrain est Placement Jean Miller inc.  
L'exploitant de la sablière est Location Jean Miller inc.

Au moment de l'inspection, j'ai prélevé des points GPS pour lesquels le degré de précision est d'environ 7 mètres (GPS 76, Garmin). J'ai transféré les coordonnées GPS prélevées sur une carte de l'atlas géomatique. Par conséquent, selon les points GPS, sur le lot 9 A, rang Est de la Rivière Rouge du cadastre officiel du Canton de Clyde nous pouvons constater que :

- La restauration d'une partie du lot 9A n'est pas complétée en totalité (voir croquis).

**Conversation téléphonique avec l'exploitant (17 juin 2015)**  
Il m'affirme que les travaux de plantation ont été effectués vers la semaine du 11 mai.  
Il m'indique qu'il va envoyer le certificat de la plantation d'arbres à l'avocat.  
Il me confirme qu'il a fait un chemin d'accès sur le lot 9A.

**5 Conclusion**

Afin de vérifier si la restauration d'une partie du lot 9A a été effectuée en totalité, seul un arpentage pourrait confirmer qu'il y a un non-respect de l'injonction permanente.

**Évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés**  SO

**6 Recommandations**

Ainsi, je recommande d'informer la Direction des affaires juridiques.

Rédigé par : Jacinthe Alarie


Signature :  Date de signature : 2015-06-17

**7 Vérification du rapport d'inspection**

Approuvé par : Éric Gauthier

Fonction : Chef d'équipe  
Secteurs municipal et industriel

Signature :



Date : 2015/06/18

Commentaires :

Je suis en accord avec les recommandations formulées :

- Transmettre un avis de non-conformité
- Préparer la synthèse des éléments soumis en vue d'imposer une SAP afin de soumettre le dossier au directeur régional
- Effectuer le suivi de manquement et s'assurer du retour à la conformité
- Fermer cette intervention





IMG\_0826.jpg

Photo 1. Vue d'ensemble de la sablière



IMG\_0825.jpg

Photo 2. Vue d'ensemble de la sablière.



IMG\_0816.jpg

Photo 3. Chargement de sable effectué sur une partie du lot 10A.





IMG\_0795.jpg

Photo 4. Vue d'ensemble du nivellement des pentes.



IMG\_0786.jpg

Photo 5. Vue d'ensemble du nivellement des pentes.



IMG\_0788.jpg

Photo 6. Vue de la plantation de pins. Dans le chemin, je n'ai constaté aucun arbre.





IMG\_0824.jpg

Photo 7. Vue d'ensemble des travaux de restauration: nivellement des pente et plantation d'arbres.



IMG\_0808.jpg

Photo 8. Chemin où il n'y a pas de plantation d'arbres.

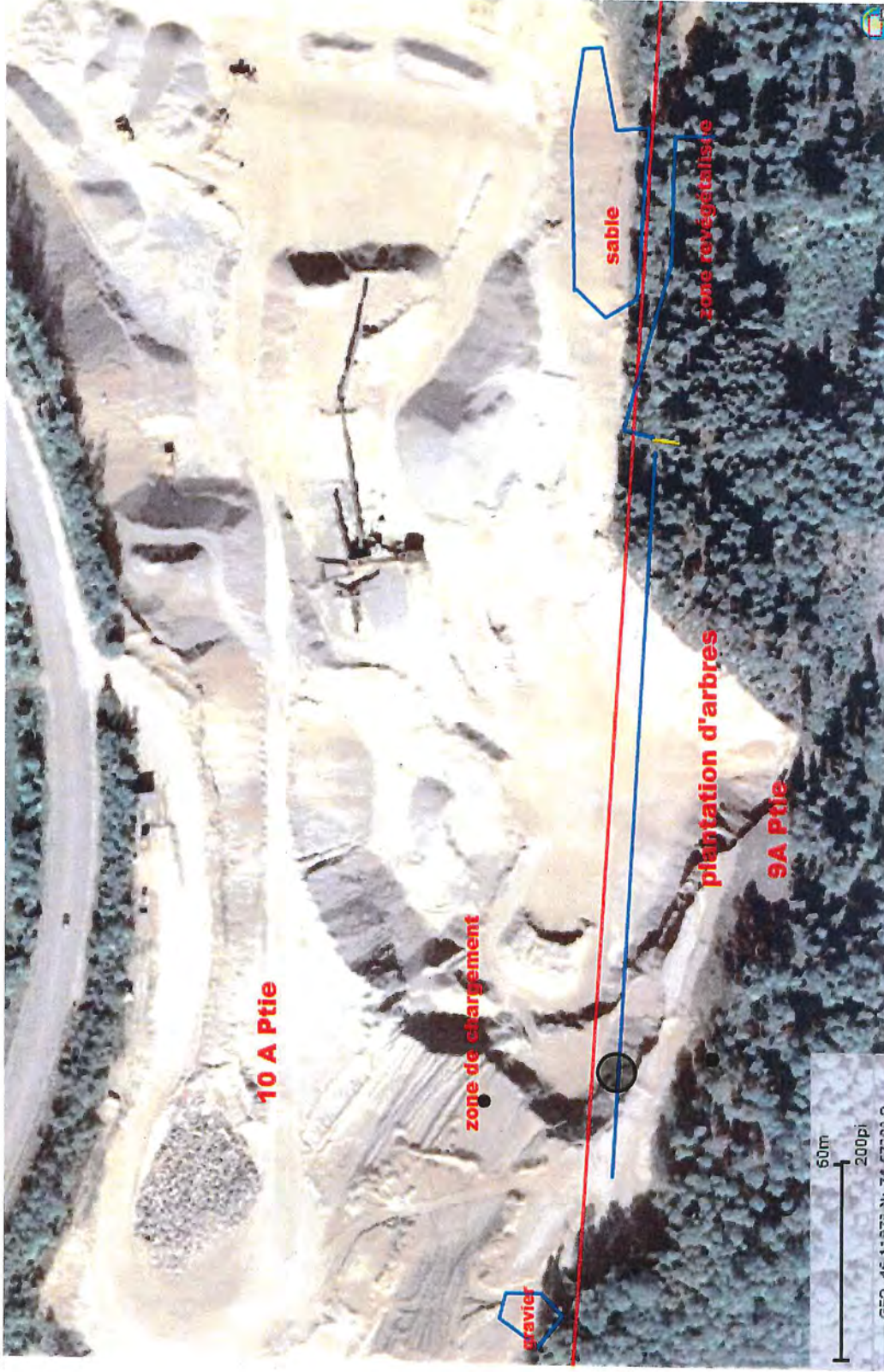


IMG\_0794.jpg

Photo 9. Zone revégétalisée depuis quelques années.



Placement Jean Miller, La Conception  
Inspection 9 juin 2015-06-23



Le cercle noir représente la précision du GPS qui est d'environ 6 mètres. Nous pouvons donc conclure que la restauration a été effectuée majoritairement sur une partie du lot 9A.









2015/08/09



2015/08/09



2015/08/09



2015/08/09



2015/08/09



2015/08/09



2015/08/09



2015/08/09



2015/08/09



